

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 142

22 janvier 2009

SOMMAIRE

Aero Ré	6813	Midland Pyxis Group S.A.	6784
Arthemisa	6789	Monte Bianco S. à r.l.	6814
B2 Investments S.A.	6816	Monte Cervino S. à r.l.	6815
Bébés-Poussins S.à r.l.	6815	Morgan Stanley Brunton S.à r.l.	6814
Beliere Holding S.A.	6806	Morgan Stanley Lyra S.à r.l.	6805
Bravida HoldCo S.à r.l.	6778	NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl	
Canford Holding S.A.	6812	6794
Coemar Holding Luxembourg S.à r.l.	6815	NextPower Holdings S.à r.l.	6771
Coemar Lighting Luxembourg S.à r.l.	6816	OL, 3 SA	6815
COFRA Treasury Services S.A.	6787	Parthi SA	6770
Cooper Finance Group	6783	Perunna S.A.	6805
Coquillages de Luxembourg	6813	Ramey S.à r.l.	6811
Couello Investments S.A.	6793	Relesta S.A.	6787
Cynosure International (C.I.) S.A.	6812	Rock Ridge RE 11	6771
Ecoenergy S.A.	6784	Rock Ridge RE 12	6782
Evanio Holdings S.A.	6816	Rock Ridge RE 4	6782
Falcon ME S.à r.l.	6770	SAYE International S.A.	6784
Fara Associates S.A.	6793	Société Internationale d'Investissements	
F&C Fund	6813	Financiers Sàrl	6782
FSD HoldCo S.à r.l.	6807	Somogin Lux S.A.	6771
Gotha Holding S.A.	6790	Strategic real estate (Luxembourg) con-	
Hardey S.à r.l.	6783	sulting S.à r.l.	6814
Heimsveldi	6794	Suzerain Real Estate Holdings	6793
Hess (Luxembourg) Exploration and Pro-		Tele 2 Europe S.A.	6787
duction Holding S.à r.l.	6783	Tenzing CFO S.A.	6787
Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l.	6814	Thorn Finance S.A.	6785
Hope Covered Bonds S.A.	6798	Tori S.à r.l.	6770
Industrie Nähmaschinen Holding	6806	Trilogy Holding S.A.	6806
J.P.Morgan Specialised Investment Fund I		Valux S.A.	6785
.....	6783	Violet Investment S.A.	6770
KoSa Germany Holdings Sàrl & Co, S.N.C.		Zimmer Luxembourg II S.à r.l.	6811
.....	6812		

Parthi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8480 Eischen, 24, Cité Aisdall.
R.C.S. Luxembourg B 125.636.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2008.

Pour PARTHI SA

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009005433/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11037. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Tori S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 131.763.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour TORI S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009005432/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11036. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Falcon ME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009005468/242/13.

(090002538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Violet Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 25.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009005478/236/11.

(090002067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Somogin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.625.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009005376/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00958. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Rock Ridge RE 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 126.101.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Für die Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in der speziellen Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009005401/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09749. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

NextPower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.772.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Oz Global Special Investments Master Fund, L.P., a Cayman Limited Partnership having its registered office at c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, Gardenia Court, Suite 3307, 45 Market Street, PO Box 896, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1103, Cayman Islands registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-16439,

here represented by Ms Caroline Apostol, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 24 November 2008.

2) Oz Master Fund Ltd, a Cayman Islands exempted company limited by shares, having its registered office at c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, Gardenia Court, Suite 3307, 45 Market Street, PO Box 896, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1103, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-78107,

here represented by Ms Caroline Apostol, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New-York on 24 November 2008.

3) OZ Europe Master Fund, Ltd., a Cayman Islands exempted company limited by shares, with registered office at c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, Gardenia Court, Suite 3307, 45 Market Street, PO Box 896, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1103, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-98754,

here represented by Ms Caroline Apostol, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 24 November 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A.- Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "NextPower Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B.- Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 7. The shares are indivisible vis-a-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C.- Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D.- Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E.- Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as mentioned hereafter:

1) Oz Global Special Investments Master Fund, L.P.	9,807 shares
2) Oz Master Fund, Ltd	4,473 shares
3) Oz Europe Master Fund, Ltd	720 shares
Total:	15,000 shares

The fifteen thousand (15,000) shares have been paid-up in cash, so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

General Meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholders representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following is appointed sole manager of the Company for an unlimited period:
 - Manacor (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B9098, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Oz Global Special Investments Master Fund, L.P., une société constituée sous la forme d'une "limited partnership" aux Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, Gardenia Court, Suite 3307, 45 Market Street, PO Box 896, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1103, Cayman Islands, Iles Caïmans et immatriculée au Registrar of Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro WK-16439,

ici représentée par Mademoiselle Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 24 novembre 2008.

2) Oz Master Fund Ltd, une société constituée sous la forme d'une "exempted compay limited by shares" aux Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, Gardenia Court, Suite 3307, 45 Market Street, PO Box 896, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1103, Cayman Islands, Iles Caïmans et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro CR-78107,

ici représentée par Mademoiselle Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 24 novembre 2008.

3) OZ Europe Master Fund, Ltd., une société constituée sous la forme d'une "exempted compay limited by shares" aux Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, Gardenia Court, Suite 3307, 45 Market Street, PO Box 896, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1103, Cayman Islands, Iles Caïmans et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro CR-98754,

ici représentée par Mademoiselle Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 24 novembre 2008.

Les procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A.- Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "NextPower Holdings S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme décrit ci-dessous:

1) Oz Global Special Investments Master Fund, L.P.	9.807 parts sociales
2) Oz Master Fund, Ltd	4.473 parts sociales
3) Oz Europe Master Fund, Ltd	720 parts sociales
Total:	15.000 parts sociales

Les quinze mille (15.000) parts sociales ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. APOSTOL - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. LAC/2008/48671. Reçu à 0,5%: soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-trois décembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009005243/242/361.

(090002075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Bravida HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.235.

In the year two thousand and eight,
on the twelfth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Bravida HoldCo S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy (3rd floor) L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of 1 December 2006 published in the Mémorial C on 2 February 2007, number 105 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.235. The deed of incorporation has been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 10 June 2008, published in the Mémorial C on 15 July 2008, number 1741.

The extraordinary general meeting is declared open at 06.30 p.m., with Mr Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. After having confirmed the buy-back of nineteen thousand six hundred (19,600) Class A Shares, to acknowledge that the Company currently holds all nineteen thousand six hundred (19,600) Class A Shares, having a par value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) each, issued by the Company.

2. To reduce the subscribed capital of the Company by an amount of four million four hundred twenty-nine thousand six hundred Swedish Kronor (SEK 4,429,600.-) so as to reduce it from its current amount of eight million nine hundred seventy-two thousand and two hundred Swedish Kronor (SEK 8,972,200.-) divided into nineteen thousand six hundred (19,600) Class A Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class B Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class C Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class D Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class E Shares and five hundred (500) Class F Shares, having a par value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) each, to an amount of four million five hundred forty-two thousand six hundred Swedish Kronor (SEK 4,542,600.-) divided into four thousand nine hundred (4,900) Class B Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class C Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class D Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class E Shares and five hundred (500) Class F Shares,

having a par value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) each and to cancel the nineteen thousand six hundred (19,600) Class A Shares.

3. To set the amount of the Company's capital at four million five hundred forty-two thousand six hundred Swedish Kronor (SEK 4,542,600.-) represented by four thousand nine hundred (4,900) Class B Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class C Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class D Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class E Shares and five hundred (500) Class F Shares, having a par value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) each.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital reduction above proposed.

5. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above proposed capital reduction.

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

After having confirmed the buy-back of nineteen thousand six hundred (19,600) Class A Shares, the extraordinary general meeting resolves to acknowledge that the Company currently holds all the nineteen thousand six hundred (19,600) Class A Shares, having a par value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) each, issued by the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to reduce, with immediate effect, the subscribed capital of the Company by an amount of four million four hundred twenty-nine thousand six hundred Swedish Kronor (SEK 4,429,600.-) so as to reduce it from its current amount of eight million nine hundred seventy-two thousand and two hundred Swedish Kronor (SEK 8,972,200.-) divided into nineteen thousand six hundred (19,600) Class A Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class B Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class C Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class D Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class E Shares and five hundred (500) Class F Shares, having a par value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) each, to an amount of four million five hundred forty-two thousand six hundred Swedish Kronor (SEK 4,542,600.-) divided into four thousand nine hundred (4,900) Class B Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class C Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class D Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class E Shares and five hundred (500) Class F Shares, having a par value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) each and to cancel the nineteen thousand six hundred (19,600) Class A Shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to set, with immediate effect, the amount of the Company's subscribed capital at four million five hundred forty-two thousand six hundred Swedish Kronor (SEK 4,542,600.-) represented by four thousand nine hundred (4,900) Class B Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class C Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class D Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class E Shares and five hundred (500) Class F Shares, having a par value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) each.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. First paragraph subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at four million five hundred forty-two thousand six hundred Swedish Kronor (SEK 4,542,600.-) represented by four thousand nine hundred (4,900) Class B Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class C Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class D Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class E Shares and five hundred (500) Class F Shares, having a par value of two hundred

twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) each share of each class having a nominal value of two hundred and twenty-six Swedish Krona (SEK 226.-) each, and being fully paid up."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

The board of managers is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital and of share premium to the shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 07.00 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit,
le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Bravida HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 43, avenue J.F. Kennedy (3^{ième} étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 1 décembre 2006, publié au Mémorial C le 2 février 2007, numéro 105 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.235. Les statuts de la Société ont été modifiés suite à un acte du notaire soussigné du 10 juin 2008 publié au Mémorial C le 15 juillet 2008, numéro 1741.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de M^e Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Me Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M^e Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Après avoir confirmé le rachat de dix-neuf mille six cent (19.600) Parts Sociales de Catégorie A, constatation de la détention par la Société de dix-neuf mille six cent (19.600) Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune, émises par la Société. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent vingt-neuf mille six cent couronnes suédoises (SEK 4.429.600,-) afin de le réduire de son montant actuel de huit million neuf cent soixante et douze mille deux cent couronnes suédoises (SEK 8.972.200,-) réparti en dix-neuf mille six cent (19.600) Parts Sociales de Catégorie A, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie B, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie C, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie D, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie E, et cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226) chacune, à un montant de quatre millions cinq cent quarante-deux mille six cent couronnes suédoises (SEK 4.542.600,-) réparti en quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie B, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie C, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie D, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie E, et cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie F, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune et annulation de dix-neuf mille six cent (19.600) Parts Sociales de Catégorie A.

2. Fixation du montant du capital social de la Société à quatre millions cinq cent quarante-deux mille six cent couronnes suédoises (SEK 4.542.600,-) représentée par quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie B, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie C, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie D, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie E, et cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie F, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune.

3. Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.

4. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en œuvre la réduction de capital proposée ci-dessus.

5. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir confirmé le rachat de dix-neuf mille six cent (19.600) Parts Sociales de Catégorie A, l'assemblée générale des associés décide de constater que la Société détient toutes les dix-neuf mille six cent (19.600) Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune, émises par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire, avec effet immédiat, le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent vingt-neuf mille six cent couronnes suédoises (SEK 4.429.600,-) afin de le réduire de son montant actuel de huit million neuf cent soixante et douze mille deux cent couronnes suédoises (SEK 8.972.200,-), réparti en dix-neuf mille six cent (19.600) Parts Sociales de Catégorie A, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie B, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie C, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie D, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie E, et cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226) chacune, à un montant de quatre millions cinq cent quarante-deux mille six cent couronnes suédoises (SEK 4.542.600,-) réparti en quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie B, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie C, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie D, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie E, et cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie F, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune et d'annuler dix-neuf mille six cent (19.600) Parts Sociales de Catégorie A.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital social souscrit de la Société à quatre millions cinq cent quarante-deux mille six cent couronnes suédoises (SEK 4.542.600,-) réparti en quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie B, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie C, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie D, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie E, et cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie F, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Paragraphe 1 capital social souscrit.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions cinq cent quarante-deux mille six cent couronnes suédoises (SEK 4.542.600,-) représenté par quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie B, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie C, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie D, quatre mille neuf cent (4.900) Parts Sociales de Catégorie E, et cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie F (ensemble les "parts sociales" et chacune une "part sociale"). Chaque part sociale a une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) et est entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de conférer tous les pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus.

Le conseil de gérance est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital et la prime d'émission aux associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LOESCH, M. JONAS, R. UNVERZAGT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15407. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009005115/239/209.

(090002543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Société Internationale d'Investissements Financiers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 561.986.226,74.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Internationale d'Investissements Financiers Sàrl, Société à Responsabilité Limitée

PARIS MOURATOGLOU / CATHERINE MOURATOGLOU / PIERRE DAGALLIER / NATHALIE REHM / ALAIN ROBILLARD

Gérant / Gérante / Gérant / Gérante / Gérant

Référence de publication: 2009005351/45/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00212. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Rock Ridge RE 12, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.088.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Für die Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in der speziellen Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.
Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009005403/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09762. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Rock Ridge RE 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.753.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Für die Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in der speziellen Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.
Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009005404/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09740. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

J.P.Morgan Specialised Investment Fund I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 143.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009005471/242/13.

(090002566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Cooper Finance Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 59.200,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009005473/242/13.

(090002566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Hardey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall.
R.C.S. Luxembourg B 46.724.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2008.
Pour HARDEY S.à r.l.
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2009005430/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11034. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.158.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 novembre 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 à 5.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009005508/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Ecoenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.289.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009005406/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10829. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Midland Pyxis Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.335.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 17 décembre 2008

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sinan SAR, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

MIDLAND PYXIS GROUP S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009005507/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

SAYE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.725.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 décembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:

- M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 17/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAYE International S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009005503/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Valux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 7.982.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 12 décembre 2008

1. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 12.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

VALUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009005506/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Thorn Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.428.

DISSOLUTION

In the year (two thousand and eight, on the nineteenth day of December,

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stichting Thorn Finance, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, here represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 18 December 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder Thorn Finance S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-82.428 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 18 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, N°1165 on 14 December 2001. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors as well as to the auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Stichting Thorn Finance, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnasustoren, 1076 AZ Amsterdam ici représentée aux fins des présentes par Mr Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de Thorn Finance S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-82.428 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1165 du 14 décembre 2001. Les statuts n'ont été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'à l'auditeur pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LAHAYE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52215. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009005187/206/86.

(090002629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Tele 2 Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005476/206/13.

(090002474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Tenzing CFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005479/206/13.

(090002070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**COFRA Treasury Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Relesta S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 39.234.

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RELESTA S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.234, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 246 du 9 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763 du 28 mars 2008.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Agnieszka Dziuda, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "COFRA Treasury Services S.A." avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de "RELESTA S.A." en "COFRA Treasury Services S.A." avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société sera modifié à partir du 1^{er} janvier 2009 pour avoir la teneur suivante:

"Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "COFRA Treasury Services S.A." (la Société)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 1.000,-. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the third of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "RELESTA S.A." (the "Company"), a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 39.234, incorporated pursuant to a notarial deed on 17 December 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 246 on 9 June 1992 and the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 763 on 28 March 2008.

The meeting is opened at 3.00 p.m. with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Agnieszka Dziuda, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following

Agenda

1. Change of the name of the Company to "COFRA Treasury Services S.A." with effect as of 1 January 2009.

2. Subsequent amendment to the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to change the Company's name from "RELESTA S.A." to "COFRA Treasury Services S.A." with effect as of 1 January 2009.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation will be amended as from 1 January 2009 to read as follows:

"There exists a limited company (société anonyme) under the name of "COFRA Treasury Services S.A." (the Company)."

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1.000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing person this deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Signé: R. BOGAERTS, A. DZIUDA, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2008. LAC/2008/48845. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009005164/7241/112.

(090002610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Arthemisa, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.626.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005226/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03246. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Gotha Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.718.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.762.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of the Luxembourg société anonyme GOTHA HOLDING S.A. (the Company) having its registered office at 7, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 38.762, incorporated on 21 November 1991 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage, Luxembourg, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations), n° 195 dated 12 May 1992. The articles of association of the Company have been amended several times but were amended for the last time on 17 November 1999, at the occasion of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held under private seal.

There appeared:

Electrolux Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue de Bitbourg in L-1273 Luxembourg and having a share capital of EUR 78,000,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 32.898 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Natalie Guelfi, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 25 November 2008 in Luxembourg.

The meeting is opened at 5 p.m with Natalie Guelfi, lawyer, residing in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Mieke Verstraeten, lawyer, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting. The Meeting elects Maud Garnier, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares which it holds is recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holder of power of attorney who represents the Sole Shareholder and the members of the Bureau. The said list as well as the power of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all 100 (one hundred) shares in registered form representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 3,718,500 (three million seven hundred eighteen thousand and five hundred euros), are present or duly represented at the Meeting. The Sole Shareholder represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda, prior to the Meeting.

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
3. Decision to give discharge to the directors for the execution of their mandate and duties;
4. Decision to appoint Mr. Erny Lamborelle, residing in Lellingen as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company; and
6. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder of the Company represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which it has been communicated in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to give discharge to the directors for the execution of their mandate and duties.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Erny Lamborelle, residing in Lellingen, born at Wiltz, on December 31, 1949, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act. The Liquidator will not be entitled to a compensation for the execution of his duties.

The Meeting resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s). The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

The Meeting finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

These minutes have been read to the Meeting and the members of the Bureau have signed the present original minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-sixième jour de novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée) de la société anonyme Gotha Holding S.A (la Société), ayant son siège social à 7, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.762, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 novembre 1991, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°195 en date du 12 mai 1992. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et l'ont été pour la dernière fois à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 17 novembre 1999.

A comparu

Electrolux Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 78.000.000 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.762 (l'Actionnaire Unique),

Ici représentée par Natalie Guelfi, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 Novembre 2008 à Luxembourg.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Natalie Guelfi, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mieke Verstraeten, juriste, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Maud Garnier, juriste, demeurant à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. l' Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il possède ressort d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que la procuration de l' Actionnaire Unique représenté resteront annexées aux présentes;

II. il résulte de cette liste de présence que 100 (cent) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 3.718.500 (trois millions sept cent dix huit mille cinq cents euros), sont représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux avis de convocation;
2. dissolution et liquidation volontaire de la Société;
3. décision de d'accorder la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;
4. nomination de M. Erny Lamborelle, ayant son domicile à Lellingen comme liquidateur de la Société (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
5. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et
6. divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l' Actionnaire Unique de la Société représenté se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats et fonctions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur M. Erny Lamborelle, ayant son domicile à Lellingen, né à Wiltz, le 31 décembre 1949, (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915). Le Liquidateur n'aura droit à aucune rémunération pour l'exécution de ses obligations.

L'Assemblée décide que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Assemblée décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide (i) de constater, approuver, ratifier et adopter pour le compte de la Société tous les actions entreprises par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs pour tout acte accompli dans le cadre de leur gestion de la Société et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et aux membres du Bureau, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GUELFY, MIEKE VERTSTRATEN, M. GARNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2008. Relation: LAC/2008/48178. Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de la publication au Mémorial à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009005123/242/174.

(090002623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Suzerain Real Estate Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 132.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005491/206/13.

(090002434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Fara Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005492/206/13.

(090002439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Couello Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.219.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 10 décembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Sinan SAR.

- M. Cornelius Martin BECHTEL

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010:

- M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *COUELLO INVESTMENTS S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009005509/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Heimsveldi, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 137.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005490/206/13.

(090002431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.112.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of November at 5 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

NASDAQ GLOBAL, INC., a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with a principal business office at 9600 Blackwell Road, Rockville, Maryland 20850 USA

represented by Mr Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated November 17, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

NASDAQ GLOBAL, INC. (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange, Luxembourg, hereafter referred to as "the Company", registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 136.112, incorporated by a deed enacted on February 12, 2008, by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 585 of 8 March 2008.

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 27,293,400.- (twenty seven million two hundred ninety three thousand four hundred euro) so as to bring it from its present amount of EUR 412,000.- (four hundred twelve thousand euro), represented by 4,120 (four thousand one hundred twenty) units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro), to the amount of EUR 27,705,400.- (twenty seven million seven hundred five thousand four hundred euro) represented by the existing units and by the issue of 272,934 (two hundred seventy two thousand nine hundred thirty four) new units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, each having the same rights and obligations than the existing units, subject to payment of an amount of EUR 27,293,400.- (twenty seven million two hundred ninety three thousand four hundred euro) and a share premium for an amount of EUR 107,08 (one hundred seven euro and eight cents).

2.- Subscription and payment of all the additional units by NASDAQ Global Inc., by contribution in kind of part of the shares held in NASDAQ OMX Holding AB.

3.- Amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.

4.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 27,293,400.- (twenty seven million two hundred ninety three thousand four hundred euro), so as to bring it from its present amount of EUR 412,000.- (four hundred twelve thousand euro) to the amount of EUR 27,705,400.- (twenty seven million seven hundred five thousand four hundred euro), by the issue of 272,934 (two hundred seventy two thousand nine hundred thirty four) new units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, each having the same rights and obligations than the existing units, to be subscribed on payment of an amount of EUR 27,293,400.- (twenty seven million two hundred ninety three thousand four hundred euro) and a share premium for an amount of EUR 107,08 (one hundred seven euro and eight cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in part of the shares held in NASDAQ OMX Holding AB, with registered office at 15 Tullvaktsvägen, 10578 Stockholm.

Second resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mr Emmanuel Reveillaud, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe the 272,934 (two hundred seventy two thousand nine hundred thirty four) additional units and that they are paid up with the amount of EUR 27,293,400.- (twenty seven million two hundred ninety three thousand four hundred euro) and a share premium for an amount of EUR 107,08 (one hundred seven euro and eight cents) by the contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

The contribution in kind consisting in the full and complete ownership of part of the shares held in NASDAQ OMX Holding AB, for a total amount of EUR 27,293,507.08 (twenty seven million two hundred ninety three thousand five hundred seven euro and eight cents) (hereafter referred to as the "Shares"), this contribution being evaluated by the board of managers of the Company at the amount of EUR 27,293,507.08 (twenty seven million two hundred ninety three thousand five hundred seven euro and eight cents) on the basis of the Valuation Report issued by the Sole Unitholder.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the Shares have been given to the undersigned notary by a copy of the articles of association, a copy of the shareholder's register of NASDAQ OMX Holding AB and a valuation report issued by the Sole Unitholder attesting the current amount and existence of the Shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

The appearing person declared that:

- the Shares can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- the transfer of the Shares is effective today without qualification and the Contribution Agreement has been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries and especially in Sweden, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Board of Manager's intervention

Thereupon intervened Mr Emmanuel Reveillaud duly appointed special attorney of the Company, presenting the minutes of the board of managers of the same having approved the valuation described here above.

In consideration for this contribution, the Company will issue 272,934 (two hundred seventy two thousand nine hundred thirty four) new units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) to the Sole Unitholder.

Thereupon, the Sole Unitholder resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 272,934 (two hundred seventy two thousand nine hundred thirty four) new fully paid-up units to the Sole Unitholder.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"5.1 The corporation's corporate capital is set at twenty seven million seven hundred five thousand four hundred euro (EUR 27,705.400.-) represented by 277,054 (two hundred seventy seven thousand fifty four) units in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each."

Costs

Considering the fact that this contribution relates to the shares of NASDAQ OMX Holding AB, a company having its registered office in an European Union State (Sweden), and given that the Company holds at the contribution time 99% of NASDAQ OMX Holding AB shares, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about 7,000.- Euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed at 5.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre à 17.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

NASDAQ GLOBAL, INC une société constituée et organisée sous les lois de L'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 9600 Blackwell Road, Rockville, Maryland 20850 USA,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 17 novembre 2008.

La procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que NASDAQ GLOBAL, INC (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl», ayant son siège social au L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, Luxembourg, ci après dénommée «la Société», inscrite au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 136.112, constituée suivant acte reçu le 12 février 2008 par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 585 du 8 mars 2008.

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 27.293.400,- (vingt sept million deux cent quatre vingt treize mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 412.000,- (quatre cent douze mille euros), représenté par 4.120 (quatre mille cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), à un montant de EUR 27.705.400,- (vingt sept million sept cent cinq mille quatre cents euros) représenté par les parts existantes et par l'émission de 272.934 (deux cent soixante douze mille neuf cent trente quatre) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, moyennant paiement d'un montant de EUR 27.293.400,- (vingt sept million deux cent quatre vingt treize mille quatre cents euros) et une prime d'émission pour un montant de EUR 107,08 (cent sept euros et huit cents).

2.- Souscription et libération de toutes les parts nouvelles par NASDAQ Global, Inc., par apport en nature d'une partie des actions détenues dans NASDAQ OMX Holding AB.

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société.

4.- Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 27.293.400,- (vingt sept million deux cent quatre vingt treize mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 412.000,- (quatre cent douze mille euros) à un montant de EUR 27.705.400,- (vingt sept million sept cent cinq mille quatre cents euros) par l'émission de 272.934 (deux cent soixante douze mille neuf cent trente quatre) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, à souscrire moyennant paiement d'un montant de EUR 27.293.400,- (vingt sept million deux cent quatre vingt treize mille quatre cents euros) et une prime d'émission d'un montant de EUR] 107,08 (cent sept euros et huit cents), le montant total devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en une partie des actions détenues dans NASDAQ OMX Holding AB, avec siège social au 15 Tullvaktsvägen, 10578 Stockholm.

Deuxième résolution

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Emmanuel Réveillaud, en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 272.934 (deux cent soixante douze mille neuf cent trente quatre) parts nouvelles et les libérer ainsi que le montant de EUR 27.293.400,- (vingt sept million deux cent quatre vingt treize mille quatre cents euros) et la prime d'émission d'un montant de EUR 107,08 (cent sept euros et huit cents), par l'apport en nature décrit ci-après:

Description de la contribution

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété d'une partie des actions détenues dans NASDAQ OMX Holding AB s'élevant à un montant total de EUR 27.293.507,08 (vingt sept million deux cent quatre vingt treize mille cinq cent sept euros et huit cents) (ci-après dénommée les «Actions»), cet apport étant évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant de EUR 27.293.507,08 (vingt sept million deux cent quatre vingt treize mille cinq cent sept euros et huit cents) sur la base du rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Actions a été donnée au notaire instrumentant par une copie des statuts, une copie de registre des actionnaires de NASDAQ OMX Holding AB et un rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et l'existence des Actions, de leur appartenance et de leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant déclare que:

- les Actions peuvent être transférées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition des Actions;
- le transfert des Actions est effectif aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs et notamment en Suède, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

Intervention du conseil de gérance

Est alors intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en présentant les minutes du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

En contrepartie de l'apport, la Société émettra 272.934 (deux cent soixante douze mille neuf cent trente quatre) parts nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune à l'Associé Unique.

L'Associé Unique accepte alors lesdites souscriptions et libération et d'émettre et allouer 272.934 (deux cent soixante douze mille neuf cent trente quatre) parts nouvelles à l'Associé Unique.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«5.1 Le capital social est fixé à vingt sept million sept cent cinq mille quatre cents euros (EUR 27.705.400,-) représenté par deux cent soixante dix sept mille cinquante quatre (277.054) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Estimation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature se rapporte aux actions de NASDAQ OMX Holding AB, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Suède), et dans la mesure où la Société détient au moment de l'apport 99% des

actions de NASDAQ OMX Holding AB, la Société sollicite expressément une exemption au pro rata du paiement d'honoraires sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, comme modifié par la loi du 3 décembre 1986.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 7.000,- Euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire instrumentant, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée à 17.30 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: E. REVEILLAUD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46874. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002496/211/214.

(080192454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Hope Covered Bonds S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.784.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on December twelfth,

Before us Maître Henri HELLINCKX notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Mr Bennaceur OUALLOU, businessman, with business address at 4, Chemin de Muveran, CH-1012 Lausanne, Switzerland,

here represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 8, 2008.

2. Mr Jean-Marie BRÜLHART, financial adviser, with business address at 4, Chemin de Muveran, CH-1012 Lausanne, Switzerland,

here represented by Philipp MÖSSNER, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 8, 2008.

The said proxies, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here-above stated, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a Luxembourg securitisation company, société de titrisation, in the form of a joint stock company, société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a Luxembourg securitisation company, société de titrisation, in the form of a joint stock company, société anonyme, under the name of "Hope Covered Bonds S.A." (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisations, (hereafter the "Securitisation Law"), which shall apply to the Company, of financial assets and receivables including, but not limited to, insurance policies and shares of funds or hedge funds (the "Permitted Assets").

The Company may either act as sole securitisation company, purchasing the Permitted Assets and funding them through the issuance of securities, or it may act in a two tier securitisation either as a funding vehicle or as an acquisition vehicle in accordance with the Securitisation Law. The Company may issue securities of any nature and in any currency and borrow and raise funds in any form; use its funds for the acquisition, the management and the disposal of the Permitted Assets referred to in the first paragraph of this article 4; and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may transfer its assets pursuant to and in accordance with agreements it may enter into with its investors and creditors and any person from whom it acquires the Permitted Assets.

In general, the Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks and may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Finally, the Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The Board of Directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between creditors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors of the Company that (i) have been designated as relating to a compartment, on the creation of a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors which created the relevant compartment. Creditors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the Company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 100,000.-) divided into TEN THOUSAND (10,000) shares with a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares shall be in registered form only.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a Board of Directors comprising at least three (3) members and at least one (1) Category A and one (1) Category B director.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- * he resigns his office by notice to the Company, or
- * he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- * he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- * he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time one director so requests.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company as set out in Article 4 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A and one Category B director unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operation of the Company.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Thursday in June each year at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Mr Bennaceur OUALLOU	5,000 shares
Mr Jean-Marie BRÜLHART	<u>5,000 shares</u>
TOTAL:	10,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 100,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 6,000.-.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital, as per the proxies mentioned here above, have passed the following resolutions upon request of the shareholders of the Company who deem themselves duly convened for an extraordinary general meeting:

1. The number of directors is fixed at three (3).

2. The following are appointed Category A directors:

* Jean-Marie BRÜLHART, financial adviser, Swiss nationality, with business address at Chemin du Muveran 4, CH-1012 Lausanne, Switzerland, born on 17 March 1970 in Ueberstorf FR, Switzerland;

* Bennaceur OUALLOU, businessman, Moroccan nationality, with business address at Chemin du Muveran 4, CH-1012 Lausanne, Switzerland, born on 10 December 1961 in Khenifra, Morocco;

3. The following is appointed Category B director:

* Manacor (Luxembourg) S.A., a Luxembourg joint-stock company, société anonyme, having its registered office at 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 9098, acting through its permanent representative Frank W. J. J. Welman.

4. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5. The registered office of the Company is established at 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze décembre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Bennaceur OUALLOU, chef d'entreprise, ayant son adresse professionnelle au 4, Chemin de Muveran, CH-1012 Lausanne, Suisse,

représenté par M^e Marcus PETER, Rechtsanwalt, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 8 décembre 2008.

2. Monsieur Jean-Marie BRÜLHART, conseiller financier, ayant son adresse professionnelle au 4, Chemin de Muveran, CH-1012 Lausanne, Suisse.

représenté par M^e Philipp MÖSSNER, Rechtsanwalt, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 8 décembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec les autorités d'enregistrement avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit précédemment, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société luxembourgeoise de titrisation sous forme de société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société de titrisation sous forme de société anonyme ayant la dénomination "Hope Covered Bonds S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein d'une même commune par résolution du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la titrisation, au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la "Loi sur la Titrisation"), à laquelle la Société se soumet, d'actifs financiers et créances, y compris mais sans être limité à, les polices d'assurance et les actions dans des fonds ou fonds alternatifs (hedge funds) (ci-après les "Actifs Autorisés").

La Société pourra opérer soit seule, en acquérant les Actifs Autorisés et en les finançant par l'émission de titres, soit comme véhicule de financement ou comme véhicule d'acquisition dans une opération de titrisation à deux niveaux conformément à la Loi sur la Titrisation. La Société pourra émettre des valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter et lever des capitaux par tout moyen; employer ses fonds pour l'acquisition, la gestion et la disposition des actifs décrits dans le premier paragraphe l'article 4; et, dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir ses obligations.

La Société peut céder ses biens conformément et suivant les contrats qu'elle conclurait avec ses investisseurs et créanciers ainsi qu'avec toute personne de qui elle acquiert des Actifs Autorisés.

D'une façon générale, la Société pourra utiliser toute technique et tout instrument en rapport avec ses biens ou ses investissements afin d'assurer une gestion efficace de ceux-ci, notamment toute technique et tout instrument pour se protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts, et pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et à la poursuite de son objet social.

Enfin, la Société pourra conclure tout contrat et accomplir tout acte nécessaire ou utile à la titrisation des Actifs Autorisés.

La Société ne pourra effectuer les activités décrites ci-dessus seulement si et dans la mesure que celles-ci sont compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Conformément à la Loi sur la Titrisation, et en particulier son article 5, le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment, chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société par rapport au financement correspondant. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toute modification subséquente, seront obligatoires à l'égard des tiers à compter de la date des résolutions.

Entre créanciers, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment, à la création d'un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers,

sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment. Les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux actifs d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire des résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) divisé en DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont uniquement nominatives.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administrateurs composé d'au moins trois (3) membres et au moins un (1) administrateur de Catégorie A et un (1) administrateur de Catégorie B.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers d'une manière générale, ou
- il est révoqué par une résolution d'actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un administrateur le demande.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion équivaudra à une présence en personne au conseil dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société tel que défini par l'article 4 des présents statuts.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de Catégorie A et d'un administrateur de Catégorie B, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs administrateurs et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérante ou comme défenderesse seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise externe nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise externe accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, effectuer ou ratifier tous les actes en rapport avec le fonctionnement de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier jeudi de juin de chaque année à 10 heures, et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année comptable, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année comptable qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à (i) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et à (ii) la Loi sur la Titrisation.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

M. Bennaceur OUALLOU	5.000 actions
M. Jean-Marie BRÜLHART	5.000 actions
TOTAL:	10.000 actions

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 6.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit, conformément aux procurations mentionnés ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes, sur la demande des actionnaires de la Société qui estiment qu'ils ont été valablement convoqués à une assemblée générale extraordinaire:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de Catégorie A:

- M. Jean-Marie BRÜLHART, conseiller financier, de nationalité suisse ayant son adresse professionnelle au 4, Chemin du Muveran, né le 17 mars 1970 à Ueberstorf FR en Suisse;

- M. Bennaceur OUALLOU, chef d'entreprise, de nationalité marocaine, ayant son adresse professionnelle au 4, Chemin du Muveran, né le 10 décembre 1961 au Khenifra, Maroc.

3. A été appelée aux fonctions d'administrateur de Catégorie B:

- Manacor (Luxembourg) S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social situé au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 9098, agissant par son représentant permanent Frank J. J. Welman.

4. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social de la Société est fixé au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite aux comparants, qui sont connus du notaire instrumentant par leurs prénom, nom, statut civil et lieu de résidence, lesdits requérants ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: M. PETER, P. MÖSSNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50426: Reçu mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009005122/242/372.

(090002231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005489/206/13.

(090002427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Perunna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.275.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 15 décembre 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

4. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.
 Pour extrait sincère et conforme
 Pour *Perunna S.A.*
 Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2009005510/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 6.464.

Il résulte d'une lettre recommandée envoyée en date du 26 août 2008 aux administrateurs de la société que Maître Sylvie KREICHER, avocat à la Cour de Luxembourg, demeurant à L-2311 Luxembourg, 55-57 avenue Pasteur, et domiciliataire de la société en a dénoncé avec un préavis de deux mois, le siège social de la société anonyme, BELIERE HOLDING S.A. constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1973 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2004 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 504 du 13 mai 2004 ayant son siège social à Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.464.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005517/1218/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Trilogy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 142.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005516/206/13.

(090002472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Industrie Nähmaschinen Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.621.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 décembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Sinan SAR

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 15/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009005514/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

FSD HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.640.

In the year two thousand and eight,
on the twelfth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FSD HoldCo S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy (3rd Floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg), on 22 October 2008 published in the Mémorial C on 12 November 2008, number 2747 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-142640. The deed of incorporation has been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 7 November 2008, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is declared open at 07.00 p.m., with Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Maître Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. After having confirmed the buy-back of seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class E Shares, to acknowledge that the Company currently holds all the seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class E Shares, having a par value of zero point fourteen Swedish Kronor (SEK 0.14) each, issued by the Company.

2. To reduce the subscribed capital of the Company by an amount of one hundred ten thousand nine hundred twenty-eight point zero two Swedish Kronor (SEK 110,928.02) so as to reduce it from its current amount of six hundred ninety-four thousand six hundred forty point one Swedish Kronor (SEK 694,640.1) divided into one million (1,000,000) ordinary shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class A Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class B Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class C Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class D Shares and seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class E Shares, having a par value of zero point fourteen Swedish Kronor (SEK 0.14) each, to an amount of five hundred eighty-three thousand seven hundred twelve point zero eight Swedish Kronor (SEK 583,712.08) divided into one million (1,000,000) ordinary shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class A Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class B Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class C Shares and seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class D Shares, having a par value of zero point fourteen Swedish Kronor (SEK 0.14) each and to cancel the seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class E Shares.

3. To set the amount of the Company's capital at five hundred eighty-three thousand seven hundred twelve point zero eight Swedish Kronor (SEK 583,712.08) represented by one million (1,000,000) ordinary shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class A Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class B Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class C Shares and seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class D Shares, having a par value of zero point fourteen Swedish Kronor (SEK 0.14) each.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital reduction above proposed.

5. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above proposed capital reduction.

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

After having confirmed the buy-back of seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class E Shares, the extraordinary general meeting resolves to acknowledge that the Company currently holds all seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class E Shares having a par value of zero point fourteen Swedish Kronor (SEK 0.14) each, issued by the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to reduce, with immediate effect, the subscribed capital of the Company by an amount of one hundred ten thousand nine hundred twenty-eight point zero two Swedish Kronor (SEK 110,928.02) so as to reduce it from its current amount of six hundred ninety-four thousand six hundred forty point one Swedish Kronor (SEK 694,640.1), divided into one million (1,000,000) ordinary shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class A Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class B Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class C Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class D Shares and seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class E Shares, having a par value of zero point fourteen Swedish Kronor (SEK 0.14) each, to an amount of five hundred eighty-three thousand seven hundred twelve point zero eight Swedish Kronor (SEK 583,712.08), divided into one million (1,000,000) ordinary shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class A Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class B Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class C Shares and seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class D Shares, having a par value of zero point fourteen (SEK 0.14) each and to cancel the seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class E Shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to set, with immediate effect, the amount of the Company's subscribed capital at five hundred eighty-three thousand seven hundred twelve point zero eight Swedish Kronor (SEK 583,712.08) represented by one million (1,000,000) ordinary shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class A Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class B Shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class C Shares and seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) Class D Shares, having a par value of zero point fourteen Swedish Kronor (SEK 0.14) each.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. First paragraph subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at five hundred eighty-three thousand seven hundred twelve point zero eight Swedish Kronor (SEK 583,712.08) represented by one million (1,000,000) ordinary shares, seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) class A shares (the "Class A shares"), seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) class B shares (the "Class B shares"), seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) class C shares (the "Class C shares") and seven hundred ninety-two thousand three hundred forty-three (792,343) class D shares (the "Class D shares"), (together re-

ferred to as the "shares" and each a "share"). Each issued share has a nominal value of zero point fourteen Swedish Kronor (SEK 0.14) and is fully paid up."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

The board of managers is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital and of share premium to the shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 07.23 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit,
le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société FSD HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 43, avenue J.F. Kennedy (3rd Floor), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 octobre 2008, publié au Mémorial C le 12 novembre 2008, numéro 2747 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.640. Les statuts de la Société ont été modifiés suite à un acte du notaire soussigné du 7 Novembre 2008 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Me Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M^e Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M^e Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Après avoir confirmé le rachat de sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie E, constatation de la détention par la Société de sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie E, ayant une valeur nominale de zéro virgule quatorze couronnes suédoises (SEK 0,14) chacune, émises par la Société.

2. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de cent dix mille neuf cent vingt-huit virgule zéro deux couronnes suédoises (SEK 110.928,02) afin de le réduire de son montant actuel de six cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quarante virgule une couronnes suédoises (SEK 694.640,1) réparti en un million (1.000.000) parts sociales ordinaires, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie A, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie B, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie C, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie D et sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie E, ayant une valeur nominale de zéro virgule quatorze couronnes suédoises (SEK 0,14) chacune, à un montant de cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent douze virgule zéro huit couronnes suédoises (SEK 583.712,08) réparti en un million (1.000.000) parts sociales ordinaires, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie A, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie B, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie C, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale de zéro virgule quatorze couronnes suédoises (SEK 0,14) chacune et annulation des sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie E.

3. Fixation du montant du capital social de la Société à cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent douze virgule zéro huit couronnes suédoises (SEK 583.712,08) représentée par un million (1.000.000) parts sociales ordinaires, sept cent

quatre-vingt-douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie A, sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie B, sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie C et sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale de zéro virgule quatorze couronnes suédoises (SEK 0,14) chacune.

4. Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en œuvre la réduction de capital proposée ci-dessus.

6. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir confirmé le rachat de sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie E, l'assemblée générale des associés décide de constater que la Société détient toutes les sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie E, ayant une valeur nominale de zéro virgule quatorze couronnes suédoises (SEK 0,14) chacune, émises par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire, avec effet immédiat, le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent dix mille neuf cent vingt-huit virgule zéro deux couronnes suédoises (SEK 110.928,02) afin de le réduire de son montant actuel de six cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quarante virgule une couronnes suédoises (SEK 694.640,1), réparti en un million (1.000.000) parts sociales ordinaires, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie A, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie B, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie C, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie D et sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie E, ayant une valeur nominale de zéro virgule quatorze couronnes suédoises (SEK 0,14) chacune, à un montant de cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent douze virgule zéro huit couronnes suédoises (SEK 583.712,08), réparti en un million (1.000.000) parts sociales ordinaires, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie A, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie B, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie C et sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale de zéro virgule quatorze couronnes suédoises (SEK 0,14) chacune et d'annuler les sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie E.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital social souscrit de la Société à cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent douze virgule zéro huit couronnes suédoises (SEK 583.712,08), réparti en un million (1.000.000) parts sociales ordinaires, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie A, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie B, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie C et sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) Parts Sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale de zéro virgule quatorze couronnes suédoises (SEK 0,14) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Paragraphe 1. Capital social souscrit.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent douze virgule zéro huit couronnes suédoises (SEK 583.712,08) représenté par un million (1.000.000) parts

sociales ordinaires, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) parts sociales de Catégorie A, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) parts sociales de Catégorie B, sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) parts sociales de Catégorie C et sept cent quatre-vingt douze mille trois cent quarante-trois (792.343) parts sociales de Catégorie D (ensemble les "parts sociales" et chacune une "part sociale"). Chaque part sociale a une valeur nominale de zéro virgule quatorze couronnes suédoises (SEK 0,14) et est entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de conférer tous les pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus.

Le conseil de gérance est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital et la prime d'émission aux associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.23 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LOESCH, M. JONAS, R. UNVERZAGT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15408. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Belvaux, le 05 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009005118/239/237.

(090002750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.255.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 5 décembre 2008

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de un (1) à deux (2).

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. Mme Ruth BRAND, administrateur de sociétés, née à Sarnem (Suisse), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zimmer Luxembourg II S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009005511/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Ramey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005488/206/13.

(090002360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

KoSa Germany Holdings Sàrl & Co, S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 321.771.200,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.607.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009005429/4170/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00716. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Cynosure International (C.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.031.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 décembre 2008

1) Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 15/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CYNOSURE INTERNATIONAL (C.I.) S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009005513/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Canford Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 16.805.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 10 décembre 2008

1. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Canford Holding S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009005515/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

F&C Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005485/206/13.

(090002171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Aero Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005487/206/13.

(090002303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Coquillages de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009005518/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08897. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090002807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005519/206/13.

(090002507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Strategic real estate (Luxembourg) consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009005474/242/12.

(090002530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.612.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009005475/242/13.

(090002534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Monte Bianco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005481/206/13.

(090002150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Monte Cervino S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005483/206/13.

(090002158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Bébés-Poussins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 12, boulevard Baden Powell.

R.C.S. Luxembourg B 29.734.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2008.

Pour BEBES-POUSSINS S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009005435/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11031. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

OL, 3 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 125.294.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2008.

Pour OL, 3 SA

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009005434/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11038. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Coemar Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.428.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009005399/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10209. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

B2 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.930.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009005530/243/12.

(090002757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Evanio Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 7.817.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.289.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

T G G Gestion S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009005397/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11535. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Coemar Lighting Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.427.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009005395/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10206. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.
